

Prescription Sport sur Ordonnance

Aperté : L'enseignant en activités physiques adaptées

L'Enseignant en APA est titulaire d'une Licence et/ou d'un Master STAPS mention APA et Santé (Master en ce qui concerne les professionnels du centre Le CAP). Il intervient auprès de personnes dont les aptitudes physiques, psychologiques ou conditions sociales réduisent leur niveau d'activité et leur participation sociale. Il s'agit notamment de personnes en situation de handicap, de personnes atteintes de maladies chroniques, de personnes en difficulté d'insertion sociale et des personnes avançant en âge. L'Enseignant en APA propose des activités physiques, sportives ou artistiques dans des conditions techniques, matérielles, réglementaires et motivationnelles adaptées à la situation et à la sécurité du pratiquant, dans un objectif de rééducation, de réadaptation, d'éducation, de prévention et/ou d'insertion sociale.¹

DATE :/...../.....

Je soussigné(e), Dr prescrit une activité physique adaptée relevant du décret du 30 décembre 2016 relatif au Sport sur Ordonnance² à M./Mme.....

Les séances sont à superviser par un enseignant APA en raison de l'état de santé du patient².

Points de vigilance vis-à-vis de la pathologie et/ou préconisation d'activité physique en lien avec l'état de santé du patient :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La dispensation de l'activité physique adaptée ne donne pas lieu à une prise en charge financière de la part de l'assurance maladie. Elle est néanmoins prise en charge par certaines mutuelles.

A,
le/...../.....

Cachet

Je souhaite avec l'accord du patient, recevoir par mail le Bilan APA effectué par Le Cap.

Mail :

¹ Définition de la SFP-APA

² Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.